

**TU ÉCOUTES DE LA MUSIQUE,
ATTENTION AUX RISQUES !**

**ENSEMBLE PROTÉGEONS
NOS OREILLES !**



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 octobre 2020, l'APEDAF lance sa campagne « Tu écoutes de la musique, attention aux risques ! ». Cette campagne met en lumière les répercussions possibles des nuisances sonores sur notre audition liées à notre mode d'écoute de la musique et à l'environnement bruyant dans lequel nous vivons.

NOS OBJECTIFS ? • Informer et sensibiliser notre public (15 - 35 ans) aux différentes conséquences des nuisances sonores ; • Aider à développer de nouvelles habitudes d'écoute de musique plus saines ; • Créer un déclic et mobiliser le public pour qu'il fasse lui aussi passer notre message ; • Informer les parents pour qu'ils informent leurs enfants dès le plus jeune âge ; • Interpeller les journalistes et médias afin qu'ils puissent relayer l'information ; • Interpeller les politiques afin qu'une nouvelle législation soit mise en place.

POURQUOI ? La musique fait partie intégrante de notre mode de vie. Elle nous permet de nous divertir, nous amuser, faire des rencontres. Pourtant la majeure partie de la population ne sait pas que le bruit dans lequel nous vivons peut être dangereux pour notre ouïe. Il est donc important de traiter cette problématique afin de prévenir de ces dangers.

COMMENT ? • En distribuant une **brochure** explicative destinée au grand public lors d'événements festifs sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. • En développant des **partenariats** avec des événements et des salles de spectacles afin d'y réaliser des sensibilisations et d'y distribuer des bouchons d'oreille. • En créant un **hashtag** sur Instagram. Avec ce dernier, toutes les personnes touchées par notre campagne pourraient montrer les gestes qu'ils mettent en place pour protéger leur audition, mais également pointer les endroits trop bruyants qui ne respectent pas la loi concernant les nuisances sonores. Ceci nous permettrait par la suite, d'interpeller les responsables et de les sensibiliser. • Toutes ces informations se retrouvent également sur notre **site internet**.

L'APEDAF, en tant qu'association d'Education permanente, a pour **mission** d'éclairer le grand public sur les problématiques liées à la surdité et tout ce qui y a trait. Il est primordial de déconstruire les préjugés et de prévenir des dangers que peut encourir notre ouïe.

Tous les outils de campagne sont téléchargeables sur: www.apedaf.be

CONTACTS:

Justine Esser & Marie Mauhin
education.permanente@apedaf.be

E.R. : APEDAF asbl • Rue de Picardie 43, 1140 Evere •
N° d'entreprise (0418527581) • N° de compte en banque
: BE02 0010 6356 0540 RPM BRUXELLES • www.apedaf.be • info@apedaf.be • ©APEDAF



Association des Parents d'Enfants
Déficients Auditifs Francophones